



# Assemblée générale

Soixante-neuvième session

Documents officiels

Distr. générale  
3 novembre 2014  
Français  
Original : anglais

---

## Troisième Commission

### Compte rendu analytique de la 10<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 15 octobre 2014, à 10 heures

*Présidente* : M<sup>me</sup> Mesquita-Borges ..... (Timor-Leste)

## Sommaire

Point 27 de l'ordre du jour : Promotion de la femme (*suite*)

- a) Promotion de la femme (*suite*)
- b) Suite donnée aux textes issus de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale (*suite*)


---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents ([srcorrections@un.org](mailto:srcorrections@un.org)) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).

14-62583 (F)



Merci de recycler 



La séance est ouverte à 10 h 5.

**Point 27 de l'ordre du jour : Promotion de la femme (suite)**

a) **Promotion de la femme (suite)** (A/69/38, A/69/211, A/69/222, A/69/224, A/69/256, A/69/368, A/69/369 et A/69/396)

b) **Suite donnée aux textes issus de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale (suite)** (A/69/182 et A/69/346)

1. **M. Grant** (Canada) souligne que la promotion et la protection des droits fondamentaux des femmes et des filles sont une priorité clef de son gouvernement, qui travaille sur les plans bilatéral et multilatéral pour promouvoir le leadership ainsi que la participation entière et égale des femmes à tous les aspects de la vie sociale, économique et politique. Depuis longtemps, le Canada déploie des efforts pour faire cesser la pratique des mariages précoces, forcés et d'enfants, promouvoir l'émancipation économique des femmes et lutter contre la violence à l'égard des femmes et des filles. Sa délégation appuie vigoureusement l'inclusion dans le programme de développement de l'après-2015 d'un objectif distinct qui se rapporte à l'émancipation des femmes et des filles. La promotion des femmes et des filles a un effet multiplicateur sur la réalisation d'autres objectifs de développement, y compris la santé des mères et des enfants, qui sont au cœur du programme de développement pour l'après-2015 et, ce faisant, renforce l'efficacité des efforts collectifs et contribue au développement durable.

2. Le Canada condamne le recours au viol comme arme de guerre ainsi que toutes les formes de violence sexuelle, y compris en période de conflit. Les coupables doivent être identifiés et rendre compte de leurs actes, et les survivants doivent recevoir l'aide dont ils ont besoin pour réintégrer leur famille et leur collectivité. Face aux actes odieux de violence sexuelle et aux autres violations des droits de la personne commis contre les femmes et les enfants par l'État islamique d'Iraq et du Levant, le Gouvernement canadien a adopté de nouvelles mesures et notamment versé des contributions au mécanisme Justice Rapid Response et au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme pour faciliter les enquêtes. Le Canada appuie aussi des organismes qui travaillent sur

le terrain auprès des victimes et collabore avec le Royaume-Uni dans le cadre d'une mission d'évaluation en Iraq en vue d'identifier comment venir en aide aux victimes.

3. Au niveau national, le Gouvernement canadien finance des projets communautaires pour encourager le leadership et la participation démocratique des femmes, promouvoir leur sécurité économique, et mettre fin à la violence sexiste. Pour lutter contre la violence familiale et les crimes violents dont sont victimes les femmes et les filles autochtones, le Canada a adopté un plan d'action qui prévoit la mise en place de nouveaux programmes de sécurité communautaires et offre aux familles la possibilité de bénéficier d'une aide pour accéder au système de justice canadien et s'y retrouver.

4. **M. Milubi** (Afrique du Sud) dit que sa délégation craint que l'attention aujourd'hui accordée au programme de développement pour l'après-2015 conduise à négliger la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. La communauté internationale doit redoubler d'efforts pour atteindre les objectifs du Millénaire, et en particulier ceux qui concernent les femmes, avant la date butoir. Il est très important d'améliorer l'accès des femmes aux responsabilités et d'accroître leur participation aux actions menées dans le domaine de la paix et de la sécurité. Dans les situations de crises humanitaires, les femmes jouent un rôle essentiel en matière de planification et d'intervention comme de redressement, et il est indispensable de disposer des ressources nécessaires pour appuyer et renforcer leur rôle dans ce type de situations.

5. L'égalité des sexes est une priorité nationale en Afrique du Sud, où les femmes ont désormais un meilleur accès au logement, à l'eau et l'assainissement, à l'électricité, aux services sociaux et aux soins de santé. Toutefois, beaucoup reste encore à faire car les femmes supportent encore une part disproportionnée du fardeau que représentent les multiples défis de la pauvreté, de l'inégalité et du chômage. C'est pourquoi le Gouvernement s'est fixé comme priorités l'emploi, l'éducation, la santé, le développement rural, la sécurité alimentaire et la réforme foncière ainsi que la lutte contre la criminalité et la corruption. L'exercice des droits fondamentaux des femmes, en particulier des femmes rurales, est au cœur de ces priorités.

6. La Constitution et le cadre législatif canadiens, notamment les lois relatives à la violence domestique et aux infractions sexuelles, constituent une base progressive pour s'occuper du problème de la violence contre les femmes et les filles. L'Afrique du Sud a créé un comité interministériel qui a pour tâche de s'attaquer aux causes de la violence à l'égard des femmes et des enfants, a rétabli les tribunaux chargés de connaître les délits sexuels, et a mis en place au sein de la police des unités de lutte contre les violences familiales, de protection des enfants et de lutte contre les infractions sexuelles. En 2014, un Ministère de la femme a été créé pour promouvoir l'autonomisation économique et les droits fondamentaux des femmes.

7. L'Afrique du Sud appuie la détermination constante d'ONU-Femmes à donner suite à la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité concernant les femmes, la paix et la sécurité, notamment s'agissant du recrutement, de la sélection et la promotion des femmes au sein du système des Nations Unies, en particulier aux postes de responsabilité. ONU-Femmes a joué un rôle important dans la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans l'ensemble du système des Nations Unies.

8. **M<sup>me</sup> Guzmán Madera** (République dominicaine) dit que la Déclaration et le Plan d'action de Beijing ont eu un impact réel sur la vie des Dominicaines. Les mesures prises par son gouvernement comprennent l'intégration des droits et des intérêts des femmes dans la législation nationale, ainsi que l'adoption d'une politique destinée à prévenir et sanctionner les violences faites aux femmes. Des quotas ont été fixés pour les élections, et les femmes représentent actuellement un peu plus de la moitié des électeurs. Les Dominicaines sont bien représentées au Gouvernement comme dans le secteur de la justice et le secteur privé : plusieurs femmes ont occupé la fonction de vice-présidente et de juge à la Cour suprême au cours des dix dernières années. La République dominicaine appuie la protection des droits des femmes en matière de travail, dans le cadre du Bureau international du Travail.

9. La République dominicaine consacre 4 % du produit intérieur brut à l'éducation, ce qui a contribué à améliorer la qualité de l'enseignement et à accroître le nombre d'établissements scolaires, offrant ainsi aux hommes et aux femmes la chance d'un avenir meilleur. Elle a lancé une campagne en vue d'éliminer

l'analphabétisme, un objectif qu'elle devrait atteindre d'ici à la fin de 2015. Elle est attachée à la promotion des femmes rurales et, à cette fin, a mis en place un programme de microcrédit pour les femmes chefs d'entreprise et aide les femmes, en particulier les mères célibataires, à créer des petites et moyennes entreprises. Des programmes novateurs d'élimination de la pauvreté, qui récompensent l'entrepreneuriat et la créativité et ouvrent des perspectives de croissance et de prospérité, ont également bénéficié aux femmes.

10. La République dominicaine, en sus de sa contribution au budget ordinaire d'ONU-Femmes, participe au financement du Bureau et du Centre de formation de l'Entité à Saint-Domingue. Elle attend avec intérêt les contributions que plusieurs États se sont engagés à verser en faveur du Centre de formation.

11. **M. Mahmoud** (Égypte) se félicite de la Déclaration du Caire de février 2014 adoptée par la réunion de haut niveau sur la réalisation des objectifs du Millénaire concernant les femmes et les filles, l'égalité des sexes et l'émancipation des femmes dans la région arabe, qui constituerait le pilier de l'émancipation des femmes dans le monde arabe. La Déclaration souligne l'importance de l'inclusion dans le programme de développement pour l'après-2015 d'un objectif distinct concernant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. L'Égypte souscrit pleinement à tous les efforts réalisés en Afrique pour parvenir à l'égalité entre les hommes et les femmes, notamment la Déclaration solennelle sur l'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique, la politique de l'Union africaine en matière d'égalité des sexes et la campagne « Tous unis pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes », organisée dans toute l'Afrique. Cependant, la situation critique dans laquelle se trouvent de nombreuses femmes victimes de crises humanitaires dans le monde entier est très inquiétante et nécessite une action coordonnée. Un décret présidentiel a été promulgué autorisant l'implantation en Égypte du Bureau régional d'ONU-Femmes pour les États arabes. Son gouvernement compte sur son partenariat solide avec ONU-Femmes pour contribuer aux efforts nationaux visant à parvenir à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes, en Égypte et dans tous les autres pays arabes.

12. La nouvelle Constitution égyptienne comprend des dispositions visant à protéger les femmes de la violence et les sanctions prévues pour le harcèlement

sexuel sont à présent plus sévères. Les mutilations génitales féminines ont été criminalisées et le Ministère de la santé a totalement interdit cette pratique. Un projet de loi relatif à la question de la violence à l'égard des femmes est prêt à être examiné par le nouveau Parlement. Les organisations de la société civile jouent un rôle déterminant en appuyant les efforts visant à lutter contre toute forme de violence à l'égard des femmes et à mettre fin aux mutilations génitales féminines. La campagne Kamla, une intervention en milieu scolaire conçue par une coalition d'organisations non gouvernementales, a été lancée dans 11 gouvernorats; à la suite de cette campagne, plus de 17 000 familles ont fait part de leur intention de ne plus avoir recours aux mutilations génitales féminines.

13. Une partie des actes de violence à l'égard des femmes ne sont toujours pas déclarés. L'Égypte a pris des mesures pour mieux faire connaître ce problème et pour accroître le nombre de femmes policiers. Le Gouvernement a mis en place un numéro téléphonique d'urgence pour les victimes et les survivantes d'actes de violence, y compris les mutilations génitales féminines, et met en œuvre des programmes de renforcement des compétences des travailleurs sociaux s'occupant de la santé et de l'autonomisation des familles en milieu rural. Le Conseil national pour les femmes participe activement à ces actions en formulant de nombreuses propositions visant à assurer l'autonomisation des femmes et leur participation à la vie politique et économique de la société égyptienne.

14. **M<sup>me</sup> Ochir** (Mongolie) dit que sa délégation appuie énergiquement l'inclusion dans le programme de développement pour l'après-2015 de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de toutes les femmes et filles comme objectif distinct, en sus de l'intégration, dans tous les objectifs pertinents, de cibles et d'indicateurs tenant compte des disparités entre les sexes. Le programme national de la Mongolie pour l'égalité des sexes comporte des mesures précises pour lutter contre la violence à l'égard des femmes, appuyer le développement des femmes rurales et promouvoir la participation politique et l'autonomisation économique des femmes et assurer l'égalité d'accès à la technologie. La Commission pour l'égalité des sexes, présidée par le Premier Ministre, coordonne la mise en œuvre du programme.

15. Son gouvernement veille tout particulièrement à améliorer la santé maternelle. Grâce aux mesures

prises dans ce domaine, la Mongolie devrait atteindre en 2015 la cible de 50 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes. Plus de 98 % des femmes enceintes reçoivent à présent des soins prénatals et 99 % des naissances ont été accompagnées par du personnel médical formé. Cependant, il faut améliorer encore la qualité des soins anténatals essentiels dans les zones rurales et l'accessibilité de ceux-ci, ainsi que sensibiliser davantage les adolescentes et les groupes vulnérables aux questions de santé maternelle.

16. Aux termes de la loi de 2011 sur la promotion de l'égalité des sexes, jusqu'à 40 % des postes dans la fonction publique sont réservés aux femmes. La loi interdit en outre la discrimination sexuelle en matière de recrutement, de promotion, de salaires et d'accès à l'éducation. La loi fixe des quotas pour les femmes lors d'élections, mais il est peu probable que d'ici à 2015 l'objectif de 30 % de femmes parlementaires soit atteint.

17. En 2011, son gouvernement a adopté une loi pour lutter contre la traite d'êtres humains et révisé le programme d'action national afin de renforcer la protection et le soutien fournis aux victimes, garantissant une démarche axée sur les droits et des services de réinsertion, ainsi que des efforts de prévention et de sensibilisation. Au niveau régional, la Mongolie a signé un accord de coopération pour lutter contre la traite des personnes avec la Région administrative spéciale de Macao (Chine). Son pays attend avec intérêt d'œuvrer en étroite coopération avec les pays de la région et les organisations internationales concernées à prévenir la traite des femmes et des filles et à lutter contre celle-ci.

18. **M<sup>me</sup> Salman** (Iraq) dit que l'Iraq a fait des progrès considérables ces dernières années dans le domaine de la promotion de la femme. Depuis la fin du régime dictatorial, les femmes participent à la prise de décisions et occupent des sièges au Parlement et des postes dans les institutions internationales. L'Iraq a présenté trois rapports au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes qui mettent en relief les efforts qu'il fait pour améliorer la situation des Iraquiennes, notamment la modernisation de la cellule du Ministère des droits de l'homme chargée de surveiller les violations des libertés fondamentales des femmes. Le Ministère de la condition de la femme a mené des campagnes visant à lutter contre la violence envers les femmes, à sensibiliser aux questions d'égalité des sexes et à faire connaître la Convention

sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Au sein du Conseil des ministres, une cellule a été créée pour aider les veuves, les divorcées, les femmes non mariées, les femmes handicapées, les femmes sans emploi et les épouses de disparus, et leur octroyer des pensions grâce à un réseau de protection sociale. Des efforts sont également faits pour aider les femmes à développer leurs compétences, à trouver un emploi, à accéder au logement et à obtenir des prêts d'un faible montant. La stratégie nationale adoptée en 2013 pour lutter contre la violence à l'égard des femmes a conduit à créer des cellules pour l'égalité des sexes dans toutes les institutions publiques. Des dizaines de femmes ont obtenu leur diplôme de l'école de police et ont été affectées aux secteurs qui luttent contre la violence à l'égard des femmes.

19. Le principe de l'égalité des sexes et la participation des femmes à tous les aspects de la vie publique sont inscrits dans la Constitution iraquienne, qui fixe des quotas pour la représentation des femmes au Parlement. Conformément à la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité, l'Iraq est en train d'accroître la proportion de femmes qui travaillent dans les institutions chargées de la sécurité.

20. À la suite des attaques contre des villes iraqiennes par des organisations terroristes en juin 2014, des femmes iraqiennes, en particulier celles appartenant à des minorités religieuses et ethniques, ont fait l'objet de violations abominables par le soi-disant État islamique d'Iraq et du Levant sur tout le territoire iraquien contrôlé par cette organisation criminelle, qui leur a imposé des règles venues d'autres pays et contraires à l'islam. Depuis lors, le Gouvernement iraquien s'emploie à apporter de l'aide aux déplacés et à fournir un soutien aux survivants, tout en libérant les régions qui sont passées sous le contrôle des terroristes. L'Iraq appelle la communauté internationale à continuer d'appuyer les efforts qu'il fait pour sauver les femmes iraqiennes et alléger leurs souffrances.

21. **M<sup>me</sup> Salim** (Libye) dit que son pays est partie à la Convention et à d'autres instruments internationaux relatifs à la protection des droits des femmes. La Libye traverse une période difficile par suite de la détérioration des conditions de sécurité qui est due à la prolifération des armes et à la multiplication des conflits entre groupes armés illégaux, qui ont forcé des

milliers de civils à quitter leur foyer. Malgré l'adversité, les femmes libyennes participent activement au développement et à l'édification d'un État fondé sur l'état de droit. Les femmes sont opposées à l'utilisation des armes et aux milices, et favorables à la création de l'armée et de la police. Les femmes libyennes occupent 32 des 200 sièges du Conseil des représentants et 6 sièges à l'Assemblée chargée de la rédaction de la Constitution. Elles prennent également une part très active dans les institutions de la société civile et le bénévolat, fait nouveau dans la nouvelle Libye démocratique.

22. La Libye condamne toutes les formes de violence contre les femmes et les filles. Le pays a adopté une décision pour répondre à la situation des femmes et des filles qui ont été victimes de violences sexuelles pendant les événements de 2011 et créé un fonds pour traiter les cas de femmes victimes de violences sexuelles. Ces mesures garantissent aux victimes des soins post-traumatiques de qualité ainsi que des conseils juridiques, un logement et un emploi.

23. Les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement relatifs aux femmes, en particulier les objectifs du Millénaire concernant l'égalité des sexes, ont été hésitants et insuffisants. Néanmoins, les acquis des femmes libyennes ont été considérables ces dernières années. La législation nationale a consacré l'égalité des sexes, en matière de droits comme de responsabilités, dans tous les domaines de la vie, y compris les soins de santé, l'éducation, la sécurité sociale, le droit à la propriété et l'activité économique. Le développement durable ne peut être réalisé sans l'intégration des femmes à tous les plans et programmes de développement. À cet égard, sa délégation approuve l'inclusion dans le programme de développement pour l'après-2015 de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes comme objectif à part entière, et l'intégration dans les autres objectifs d'une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes.

24. La Libye est préoccupée par la situation humanitaire des femmes palestiniennes sous occupation israélienne. Son gouvernement condamne énergiquement les pratiques répressives de la Puissance occupante, en particulier les crimes commis dans la bande de Gaza. La Libye affirme que la communauté internationale doit prendre ses responsabilités et protéger les droits des femmes palestiniennes dans les territoires occupés.

25. **M<sup>me</sup> Abdulbaqi** (Arabie saoudite) dit que l'égalité des sexes est d'une grande importance pour assurer la croissance économique, éliminer la pauvreté et parvenir au développement durable; investir dans le développement des femmes et des filles a de multiples répercussions positives sur la croissance économique, en particulier dans des domaines clés tels que l'agriculture, l'industrie et les services. L'égalité d'accès à l'éducation et à la formation, à tous les niveaux, est importante.

26. Son gouvernement a pris un certain nombre de mesures pour garantir que les femmes participent sur un pied d'égalité aux efforts de développement nationaux, régionaux et internationaux. Les femmes saoudiennes sont des membres productifs de la société; elles occupent des postes importants dans de nombreux secteurs et participent au processus national de prise de décisions. Elles siègent à la Choura et ont le droit de voter et de se présenter aux élections municipales. Les femmes sont également présentes dans le corps diplomatique et prennent part aux conférences internationales au sein des délégations saoudiennes.

27. Plusieurs mesures et programmes ont été mis en œuvre pour promouvoir l'emploi des femmes. Son gouvernement mène une campagne de sensibilisation aux droits des femmes afin de changer les perspectives sociales traditionnelles sur le rôle des femmes en vue de lever les obstacles à leur participation aux activités sociales, culturelles et économiques. Plusieurs organismes publics ont lancé, en partenariat avec des organisations de la société civile, une campagne nationale pour sensibiliser les femmes à leurs droits, en particulier au sujet de la protection de la maternité, de la prévention des maladies professionnelles, du congé d'études payé, de l'assistance sociale et de l'état civil. Par ailleurs, des organisations non gouvernementales ont créé plusieurs programmes administrés par des bénévoles qui fournissent aux femmes des conseils juridiques et des services de soutien social et de santé mentale.

28. Conformément à l'engagement qu'il a pris d'accorder aux femmes tous leurs droits que leur reconnaît la charia, son gouvernement a adhéré à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et continuera de s'acquitter de ses responsabilités. Il a versé une contribution de 2 millions de dollars à ONU-Femmes, en sus du financement de la participation de femmes saoudiennes au Programme des experts associés des

Nations Unies. Il réaffirme sa volonté de promouvoir et de protéger tous les droits fondamentaux, en particulier ceux des femmes qui militent en faveur de leurs droits fondamentaux en Arabie saoudite, conformément au Pacte international relatif aux droits civils et politiques. Il demande à la communauté internationale de prendre rapidement des mesures pour prévenir la violence à l'égard des femmes, ainsi que l'exploitation et la traite des femmes, et traduire tous les auteurs de ces violations en justice.

29. **M. Emvula** (Namibie) dit que la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, ainsi que la Déclaration et le Programme d'action de Beijing continuent de servir de base aux actions des gouvernements et des autres acteurs en faveur de la réalisation de l'égalité entre les sexes et de l'autonomisation des femmes, mais que beaucoup reste encore à faire dans le domaine de la protection des droits des femmes à l'échelle internationale, régionale et locale. Consciente du fait que l'amélioration de la condition des femmes et la participation des femmes au processus de développement contribuent au développement socioéconomique général, la Namibie collabore à cet effet avec des partenaires régionaux et internationaux, et a adopté des lois, des politiques et des programmes visant à lutter contre les pratiques discriminatoires et à remédier aux déséquilibres historiques, et alloué les ressources nécessaires à leur application.

30. Bien que des progrès aient été réalisés dans le domaine de l'éducation avec une augmentation du taux de scolarisation des filles, le taux de grossesse chez les adolescentes est toujours élevé en Namibie. Le pays tente de faire face à ce problème au moyen d'une politique mettant l'accent sur la prévention, en encourageant les mères adolescentes à poursuivre leurs études et en leur faisant acquérir des compétences nécessaires à la vie courante. La Namibie a également mis en place un programme de subventions destiné à promouvoir les activités génératrices de revenus et les petites et moyennes entreprises créées par des femmes rurales.

31. Bien qu'un nombre croissant de cadres juridiques nationaux soit aligné sur les lois et instruments internationaux et régionaux de lutte contre la violence à l'égard des femmes, la violence sexiste continue malheureusement d'augmenter. La Namibie appelle les États Membres à renforcer leur système juridique afin que les auteurs d'actes de violence contre des femmes

et des enfants soient effectivement poursuivis en justice. Au niveau national, elle a organisé une réunion avec des acteurs clefs afin d'élaborer un plan d'action national contre la violence sexiste, mettant l'accent sur la prévention, l'assistance aux survivantes, la recherche et des dispositifs améliorés de coordination, de suivi et d'évaluation. Elle mène aussi une campagne de sensibilisation pour mettre fin à la violence contre les femmes, et a mis au point un programme visant à informer la population de ses droits et responsabilités ainsi qu'à encourager les hommes et les garçons à changer d'attitude et de comportement et à abandonner les stéréotypes négatifs sexistes. La Namibie est résolue à assurer la mise en œuvre intégrale de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité et encourage l'Organisation des Nations Unies à nommer davantage de femmes à des postes de responsabilité, y compris dans le cadre des processus de paix. La pauvreté, notamment celle des femmes rurales, représente encore un obstacle à l'autonomisation. La Namibie appelle donc toutes les parties concernées à travailler de concert et à engager les ressources nécessaires pour éliminer les obstacles auxquels se heurte la promotion des femmes.

32. **M. Sauer** (Finlande) dit que refuser aux femmes le même droit et le même accès que les hommes au savoir, à l'éducation : et à la technologie représente une grande perte pour l'humanité. Si les femmes et les filles ne possèdent pas les connaissances requises pour prendre des décisions concernant leur santé procréative et n'ont pas accès à des services de santé sexuelle et procréative de base, elles ne peuvent pas participer de façon efficace au développement de leur communauté. Les services de santé sexuelle et procréative et les droits concernant ceux-ci doivent donc être une priorité de la communauté internationale et du programme de développement pour l'après-2015. Plusieurs moyens permettent d'assurer aux femmes et aux filles un meilleur accès à l'éducation, une formation de qualité des enseignants, la suppression des droits d'inscription dans l'enseignement primaire et des investissements pour créer un environnement scolaire plus sûr, avec des installations sanitaires distinctes pour les filles et les garçons. La gestion des questions d'hygiène menstruelle doit être déstigmatisée, et les infrastructures nécessaires doivent être mises en place afin d'encourager la scolarisation des filles. Les multiples obstacles à l'enseignement primaire universel comprennent les inégalités fondées sur l'origine ethnique, la pauvreté, la langue et le handicap; la

Finlande félicite Malala Yousafzai et Kailash Satyarthi, qui ont reçu le prix Nobel de la paix en 2014 pour leur combat pour le droit de tous les enfants à l'éducation.

33. Par sa propre expérience, la Finlande a montré que, lorsque les femmes et les hommes contribuent activement à l'économie, celle-ci en bénéficie dans son ensemble. Le peu de progrès s'agissant du droit des femmes à posséder des terres et des biens, freiné en outre par les réchauffements climatiques, limite leur capacité à participer aux prises de décisions et au développement. La corrélation changements climatiques, égalité des sexes et sécurité alimentaire doit donc être prise en compte dans la définition du programme de développement pour l'après-2015.

34. La participation des femmes aux processus de paix et à la médiation est essentielle à la prévention des conflits et à l'instauration d'une paix durable. Les femmes ne doivent pas être vues comme de simples victimes des conflits. Il est nécessaire que davantage de femmes occupent des fonctions de négociatrices et de médiatrices de haut niveau, et des postes dans le secteur de la sécurité, par exemple au sein des forces de police et de maintien de la paix. À cet égard, la Finlande continue d'appuyer la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) et des résolutions ultérieures du Conseil de sécurité.

35. La participation des hommes et des garçons est indispensable pour parvenir à l'égalité des sexes. Consciente des retombées sociales positives de l'égalité des sexes, la Finlande soutient fermement l'inclusion dans le programme de développement de l'après-2015 d'un objectif distinct consacré à la question, et reste déterminée à promouvoir la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing.

36. **M<sup>me</sup> Mainali** (Népal) dit que son gouvernement est attaché à une approche de l'égalité entre les sexes et de l'autonomisation des femmes fondée sur les droits, au moyen d'une plus grande participation des femmes aux efforts à tous les niveaux en faveur de la paix, du développement et en matière de gouvernance. La Constitution provisoire du Népal de 2007 garantit les droits fondamentaux des femmes et des filles. Le programme de développement du Népal fait de l'autonomisation et de la promotion des femmes une priorité, à travers une approche diversifiée qui met l'accent sur l'élimination de la pauvreté, l'accès aux soins de santé, l'éducation et le développement des compétences, et la création de possibilités d'emplois, y

compris d'emplois indépendants. Si le Népal a réalisé des progrès importants dans la réalisation de certains objectifs du Millénaire, la réalisation de ceux liés à une réelle égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes représente encore un défi majeur. Le Népal est donc favorable à la poursuite de l'action dans ce domaine en faisant de l'égalité des sexes un objectif distinct du programme de développement pour l'après-2015 et en y consacrant les moyens nécessaires.

37. Son gouvernement a adopté un plan d'action et une stratégie quinquennaux, destinés à favoriser l'autonomisation des femmes et à mettre fin à la violence sexiste. Tous les programmes et activités liés à l'autonomisation des femmes accordent à la question des violences faites aux femmes et aux filles l'importance qui lui est due. Le Népal a adopté un vaste ensemble de lois, a mis en place un mécanisme de suivi de haut niveau pour lutter contre les violences sexistes, et déploie des efforts soutenus pour réviser les lois comprenant une discrimination fondée sur le sexe, l'âge, la classe, la caste ou l'appartenance ethnique. Il est également en train de mettre en place un plan d'action national pour l'application des résolutions 1325 (2000) et 1820 (2008) du Conseil de sécurité.

38. Il convient d'intensifier les efforts pour garantir, en tenant compte de la question de l'égalité des sexes, l'application de la législation contre la traite des êtres humains, et pour punir les responsables. À cette fin, le Népal a adopté une loi réprimant la traite d'êtres humains et adopté des programmes spécifiquement destinés à lutter contre la traite des femmes et des filles. Il est également en train de mettre en œuvre une politique visant à assurer l'intégration d'une démarche soucieuse de l'égalité des sexes et d'éliminer la discrimination dans tous les aspects de la vie. Le Népal est favorable à une démarche globale face aux migrations internationales, fondée sur le respect de la dignité humaine, quel que soit le statut migratoire. Il appuie donc les initiatives visant à définir les rôles et les responsabilités des pays d'origine, de transit et de destination, ainsi que les efforts concertés aux niveaux national, régional et international pour lutter contre les violences faites aux travailleuses migrantes et protéger leurs droits.

39. Le Népal reste attaché à la mise en œuvre des différents instruments internationaux et régionaux relatifs à l'égalité des sexes, dont il est partie. En tant que pays parmi les moins avancés et pays en développement sans littoral, il est confronté à des défis

constants, notamment les contraintes posées par le caractère limité de ses ressources. La délégation népalaise souligne en conséquence la nécessité de tenir compte des difficultés particulières auxquelles se heurtent ces groupes de pays, et espère une coopération accrue avec ses partenaires de développement.

40. **M. Khan** (Pakistan) considère qu'avec le recul, il est clair que les objectifs du Millénaire n'ont pas accordé l'importance méritée aux violences faites aux femmes, aux obstacles que pose la pauvreté à l'éducation des filles, et au nombre disproportionné de femmes occupant des emplois précaires et mal rémunérés. Le programme de développement pour l'après-2015 devrait donc promouvoir une démarche plus globale et plus efficace concernant l'autonomisation des femmes, et fixer des objectifs plus ambitieux concernant celles-ci, avec les moyens d'application adéquats. L'inclusion d'un objectif distinct parmi les objectifs de développement durable constituerait un bon début.

41. Les violences faites aux femmes sont un phénomène universel, ainsi qu'une grave violation des droits de l'homme, face à laquelle le Gouvernement pakistanais applique une politique de tolérance zéro. Il a adopté plusieurs lois pour protéger les femmes de la violence, du harcèlement, du viol, des attaques à l'acide et des crimes d'honneur, et a interdit les mariages précoces et les mariages forcés. Il a également entre autres, créé une cellule spécialisée dans les infractions à caractère sexiste, des postes de police destinés aux femmes et un fonds spécial destiné aux femmes en détresse et/ou en détention.

42. Le Népal a pris des mesures afin d'encourager la participation des femmes aux prises de décisions; elles occupent actuellement 20 % des sièges à l'Assemblée nationale et 17 % des sièges au Sénat. Elles occupent également des postes dans les organes législatifs au niveau fédéral et provincial, et 30 % des sièges leur ont été réservés dans chacun des trois échelons des pouvoirs locaux. Les mesures adoptées pour encourager leur émancipation économique comprennent la création d'une banque pour les femmes, le versement d'un complément de revenus, l'adoption d'un quota de 10 % de postes réservés aux femmes dans la fonction publique, ainsi que la création de programmes de formation professionnelle adéquats. On peut également citer l'intégration des femmes, sur une base paritaire, dans les mécanismes de crédit et de microfinance, l'allocation à des femmes de 50 % des



prêts aux jeunes entrepreneurs, et la mise en place de programmes destinés à faciliter l'accès des femmes à la propriété foncière.

43. **M. Shava** (Zimbabwe) dit qu'en dépit des progrès accomplis en faveur de l'égalité hommes-femmes au cours de ces vingt dernières années, le nombre de femmes qui éprouvent des difficultés à obtenir une instruction de base, un emploi décent et des soins de santé reste intolérablement élevé, et que les femmes demeurent, et de loin, les principales victimes de la pauvreté et de la violence. À l'approche du vingtième anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, il convient que les États Membres intensifient leurs efforts pour faire en sorte que les auteurs de violences et d'actes discriminatoires à l'encontre des femmes soient poursuivis, que la législation pénale soit pleinement appliquée et qu'on s'attaque aux causes profondes de la violence et de la discrimination.

44. Au Zimbabwe comme dans d'autres pays en développement, où la pleine application de la législation se heurte souvent au manque de ressources financières et de capacités, le débat sur l'égalité des sexes est indissociable des questions de développement économique. Soucieux d'éviter qu'un manque d'information n'entrave l'autonomisation des femmes, le Ministère zimbabwéen de la condition féminine, de l'égalité des sexes et du développement communautaire a mis en œuvre plusieurs programmes de vulgarisation sur la législation en matière de successions et de violence familiale ainsi que sur le droit de la famille, et soutenu des initiatives de promotion émanant de diverses organisations de terrain, notamment en faveur du rôle des hommes dans la marche vers l'égalité.

45. L'instruction renforce la capacité des femmes à conquérir leur indépendance économique, à se protéger des abus et à faire valoir leurs droits. En mettant l'accent sur l'enseignement, le Zimbabwe a pu parvenir à la parité au niveau de l'école primaire et de l'école secondaire, et à réduire de manière significative les disparités entre les sexes dans l'enseignement supérieur. Le Gouvernement zimbabwéen a poursuivi les efforts visant particulièrement à améliorer la condition des femmes en milieu rural, en procédant à des investissements stratégiques dans le secteur agricole et en prenant des mesures en faveur de l'emploi. L'enseignement et la formation agricoles revêtent à cet égard une importance vitale, tout comme

l'élargissement des possibilités d'accès aux technologies permettant d'économiser de la main-d'œuvre, compte tenu du caractère disproportionné de l'exode rural des hommes et des jeunes Zimbabwéens, qui prive les femmes restées en milieu rural des forces vives nécessaires pour les travaux agricoles.

46. Il convient de redoubler d'efforts pour lutter contre les causes profondes de la violence faite aux femmes et informer les populations des lois qui la sanctionnent. Certes, le rôle de l'instruction est crucial, mais celle-ci ne doit pas cibler uniquement les femmes et les filles – victimes potentielles –, mais également les hommes et les garçons, car c'est là que réside une partie de la solution. Aider les femmes à conquérir leur indépendance économique permet non seulement de leur offrir une protection indispensable, mais aussi de réduire le risque qu'elles ne retombent dans la spirale des abus.

47. **M. Meza-Cuadra** (Pérou) déclare que son gouvernement s'efforce de parvenir à l'autonomisation politique des femmes par le truchement des élections et de promouvoir leur prise en compte dans les programmes à vocation sociale. À cet effet, il participe notamment à des initiatives telles que l'Equal Futures Partnership (Partenariat pour un avenir égal). Son plan national en faveur de l'égalité des sexes pour la période 2012-2017 fournit un axe de politique stratégique pour mettre en œuvre les obligations contractées au niveau national et international en matière d'égalité des sexes, y compris celles issues de la loi sur l'égalité des chances. Une loi de 2011 sanctionnant spécifiquement le meurtre des femmes dans le cadre de relations intimes a été modifiée dans le sens d'un renforcement des peines en cas de meurtre assorti d'au moins deux circonstances aggravantes.

48. Le Pérou se félicite de ce qu'un objectif distinct relatif à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes figure dans le document final du Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable. La délégation péruvienne souligne que son pays a récemment parrainé une manifestation organisée dans la salle du Conseil économique et social pour célébrer la Journée internationale de la fille.

49. **M<sup>me</sup> Phuong** (Viet Nam) dit qu'il ne saurait y avoir de développement durable sans l'autonomisation de plus de la moitié de la population mondiale. En dépit des progrès considérables accomplis depuis l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action

de Beijing, l'inégalité, la discrimination et la violence dont pâtissent les femmes continuent à poser d'immenses problèmes que les effets des conflits armés, des crises mondiales économiques et sociales, de l'insécurité alimentaire et du changement climatique ne font qu'aggraver. Le Viet Nam soutient donc résolument l'importance qu'accorde le Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes.

50. Le Viet Nam, dont la Constitution interdit déjà la discrimination fondée sur le sexe, a aussi légiféré en faveur de l'égalité des sexes et contre la violence familiale et met actuellement en œuvre une stratégie et un programme nationaux sur la question. Il a intégralement réalisé l'ensemble des objectifs du Millénaire pour le développement en matière d'égalité des sexes, d'autonomisation des femmes et de santé maternelle. Les Vietnamiennes participent de plus en plus à l'élaboration des politiques et aux processus législatifs, et sont de plus en plus présentes aux postes à haute responsabilité; en outre, elles représentent presque 25 % des parlementaires. Le Viet Nam compte un des taux d'activité des femmes les plus élevés au monde. Il a par ailleurs enregistré une baisse considérable du taux de mortalité maternelle, ainsi que des améliorations dans la mise en œuvre des droits en matière de santé sexuelle et procréative. Il n'en reste pas moins de nombreux problèmes à résoudre, parmi lesquels la persistance de la violence faite aux femmes et aux filles, l'écart grandissant de l'indice de parité des sexes à la naissance et l'accroissement des écarts de rémunération entre hommes et femmes, ainsi que la persistance de coutumes d'un autre âge dans des zones reculées et les répercussions disproportionnées du changement climatique et des catastrophes naturelles sur les femmes. Fort du soutien des institutions des Nations Unies et de ses partenaires de développement, le Viet Nam est déterminé à redoubler d'efforts pour relever ces défis.

51. **M. Sachdev** (Thaïlande) dit que la forte prévalence de la violence sexiste à l'échelle mondiale peut s'expliquer par les carences dans la mise en œuvre de la législation et par les stéréotypes qui persistent sur les rôles dévolus aux hommes et aux femmes. Son gouvernement entend par conséquent lutter contre la violence faite aux femmes à tous les niveaux. Les femmes sont un moteur du développement socioéconomique.

52. Les mesures récemment mises en œuvre dans le pays pour combattre la violence faite aux femmes, y compris dans la famille, consistent notamment à accroître la participation des communautés aux efforts axés sur la protection, et à prévenir le harcèlement sexuel sur le lieu de travail. Au niveau international, la Thaïlande se prépare à accueillir, en novembre 2014, une réunion du Groupe intergouvernemental d'experts à composition non limitée sur le meurtre sexiste des femmes et des filles. Le Gouvernement thaïlandais soutient l'inscription, dans le programme de développement pour l'après-2015, d'engagements relatifs à la lutte contre la violence ainsi qu'à l'élimination de la fistule obstétricale et des mutilations génitales féminines.

53. Les États Membres doivent continuer à renforcer leurs capacités en matière de lutte contre la traite des femmes et des filles, particulièrement en ce qui concerne l'identification des victimes et leur accès à des services de soutien. La Thaïlande est fermement décidée à mettre en œuvre la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et son Protocole additionnel visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants. Le Gouvernement thaïlandais a accompli de grands progrès dans le domaine des poursuites judiciaires et de l'application de la législation, notamment en renforçant la coordination entre les trois principaux organismes compétents dans le but de traduire en justice les auteurs de crimes et délits. Il a élaboré des lignes directrices et publié des instructions pour l'identification des victimes de la traite et intensifié ses efforts de réinsertion des victimes par l'autonomisation économique.

54. **M. Kohona** (Sri Lanka) dit que la Déclaration et le Programme d'action de Beijing fournissent un cadre général de décision pour la promotion de la femme et pour son autonomisation socioéconomique et culturelle. Les progrès accomplis par Sri Lanka dans les domaines de l'éducation, de la santé et de l'autonomisation économique des femmes ressortent clairement des statistiques de la Banque mondiale, qui révèlent que plus de 97 % des jeunes Sri-lankaises ont achevé le cycle de l'enseignement primaire (chiffres de 2012) et que le taux d'alphabétisation des Sri-lankaises âgées de 15 à 24 ans dépasse 98 %. L'utilisation du préservatif a fortement progressé, la fécondité et la mortalité maternelle ont régressé – les femmes étant, respectivement, 99 % et 84 % à recevoir des soins anténatals et des soins

postnataux – et les taux de mortalité maternelle et infantile comptent parmi les plus bas de la région. Ces bons résultats ont été obtenus en dépit du conflit interne dévastateur qui a duré jusqu'en 2009.

55. Le Gouvernement sri-lankais a pris différentes mesures en vue de promouvoir l'autonomisation économique des femmes, particulièrement en milieu rural. Il s'agit notamment d'initiatives en faveur de systèmes de microcrédit ou de soutien aux petites et moyennes entreprises, ainsi qu'aux collectifs de femmes. Les femmes sont environ 90 % à gérer les finances familiales, seules ou avec leur conjoint. En milieu rural, le haut niveau d'instruction dont jouissent les femmes a grandement contribué à l'évolution de leur statut : anciennement réduites à la condition de femme au foyer en état de dépendance, elles apportent désormais un revenu complémentaire au foyer et prennent part aux décisions. Par ailleurs, il ne fait aucun doute que le fort taux d'alphabétisation des mères a influé favorablement sur le taux de rétention des jeunes filles dans l'enseignement secondaire.

56. Le cadre législatif de Sri Lanka garantit aux femmes l'égalité et un niveau de protection égal à celui des hommes. La participation active des femmes à la vie politique reste cependant faible. Le Gouvernement sri-lankais considère que la formation aux fonctions de direction est fondamentale et prend des mesures, au niveau local, pour constituer un vivier de responsables féminines destinées à exercer des fonctions au niveau national. Par ailleurs, le parlement de la jeunesse a attiré un certain nombre de jeunes femmes de talent.

57. Face à l'augmentation spectaculaire, imputable au conflit interne, du nombre de ménages dirigés par une femme, des mesures ont aussi été prises pour évaluer la vulnérabilité des femmes chefs de famille et répondre à leurs besoins, tout en leur apportant un soutien psychosocial. Dans le but de combattre l'exploitation des femmes dans les zones touchées par le conflit, ainsi que les violences à l'encontre des femmes et des enfants, des services d'assistance ont été implantés dans les commissariats de police et dans les hôpitaux, tandis que des services d'aide au développement de la femme et de l'enfant ont été établis dans les secrétariats divisionnaires. Plusieurs initiatives, telles que des programmes de promotion du travail indépendant, d'aide à l'accès aux semences ou de distribution de bétail, ont été élaborées afin de venir en aide aux femmes victimes du conflit; quant aux familles les plus vulnérables, elles reçoivent une

allocation mensuelle. Depuis la fin du conflit, le Gouvernement sri-lankais a investi, dans les zones touchées, plus de 3 milliards de dollars, dont la plus grande partie a été affectée à des programmes de développement socioéconomique en faveur des femmes.

58. Le Ministère de l'enfance et de la condition féminine travaille avec le Programme des Nations Unies pour le développement et le Fonds des Nations Unies pour la population sur des questions visées dans la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, qui sont intégrées dans le plan d'action national en faveur des femmes. Un cadre juridique visant à éliminer la violence sexiste a d'ores et déjà été mis en place et le Gouvernement considère que l'instruction joue un rôle clef dans la résolution de ce problème. Les carences alimentaires constituent un autre défi à relever, et de taille, puisque 17 % des enfants de moins de 5 ans souffrent de malnutrition. De nombreuses initiatives ont été lancées pour que femmes et enfants puissent bénéficier d'une alimentation saine et pour favoriser leur bien-être. Dans un contexte démographique en mutation, le Gouvernement sri-lankais cherche à encourager la participation des femmes au marché du travail en leur facilitant l'accès à la formation professionnelle, aux sciences, à la technologie et à la formation continue. C'est dans cette perspective qu'il a proposé que l'ONU décrète une Journée mondiale des compétences des jeunes pour marquer l'importance du développement des compétences.

59. **M<sup>me</sup> Velichko** (Biélorus) dit que la Constitution du Biélorus garantit aux femmes et aux hommes des droits et des libertés égaux. Le Biélorus est en train d'exécuter son quatrième plan national d'action en faveur de la parité des sexes, qui couvre la période 2011-2015 et, grâce à des efforts constants, s'est acquitté avant la date butoir des obligations que lui impose dans ce domaine la Déclaration du Millénaire pour le développement. Le taux de mortalité maternelle a été réduit de 96 % et, selon un classement de l'Organisation mondiale de la Santé, serait le plus bas du monde avec 1 décès seulement pour 100 000 naissances vivantes. Le Biélorus est aussi l'un des 16 pays de la planète où l'indice de développement humain des femmes est égal ou supérieur à celui des hommes.

60. Le Biélorus donne la priorité à l'amélioration de la situation des femmes dans les domaines de l'emploi et de la participation à des activités productrices de revenus. Les femmes au chômage reçoivent une

formation à des métiers et à des compétences très demandés, en particulier à la création de leurs propres entreprises, et le programme national d'aide aux petites et moyennes entreprises pour la période 2013-2015 prévoit des mesures visant à renforcer le statut des femmes créatrices d'entreprises. La législation accorde également un certain nombre de garanties en matière d'emploi aux femmes entrant sur le marché du travail. Dans le souci de protéger la maternité, l'affectation de femmes à des postes de travail pénibles ou dangereux est soumise à des restrictions qui ne s'appliquent toutefois qu'avec le consentement des intéressées et ne peuvent, en conséquence, être considérées comme discriminatoires. Comme les travaux pénibles sont mieux rémunérés, il existe une différence entre les salaires des femmes et ceux des hommes. Ces écarts de rémunération sont aussi liés à la féminisation des professions du secteur social, même si, dans des domaines comme l'éducation, la santé et les services sociaux, les salaires augmentent progressivement. En outre, les femmes et les hommes perçoivent un salaire égal lorsqu'ils effectuent le même travail ou ont les mêmes responsabilités. Le pourcentage de femmes ayant reçu une formation supérieure est en hausse et de plus en plus nombreuses sont les femmes qui poursuivent des études universitaires longues dans les domaines scientifiques et techniques.

61. Le Gouvernement fait des efforts considérables pour lutter contre la violence à l'égard des femmes. Plusieurs centres de crise destinés à venir en aide aux victimes ont été ouverts et leur nombre a pratiquement doublé durant l'année écoulée.

62. La famille traditionnelle se heurte à de nombreux défis, dont la multiplication des divorces, la baisse du nombre des mariages et la mode qui consiste à choisir de ne pas avoir d'enfants. L'affaiblissement de l'institution traditionnelle qu'est la famille a entraîné une hausse des migrations, du taux de criminalité, du nombre de jeunes délinquants qui sont de moins en moins âgés et du pourcentage d'enfants qui grandissent hors de la cellule familiale ou au sein de familles disloquées. Ces tendances sont à l'origine de problèmes démographiques qui commencent à menacer la sécurité nationale de nombreux États, dont le Bélarus. Le Gouvernement du Bélarus déploie actuellement, de concert avec certaines organisations non gouvernementales, des efforts non négligeables pour renforcer les familles, promouvoir la valeur du mariage, réaliser l'égalité entre les sexes dans les relations

familiales et associer les hommes aux tâches ménagères et à l'éducation des enfants. Le bien-être des familles et les valeurs familiales traditionnelles sont de toute évidence des éléments d'une importance cruciale pour le développement et la stabilité de la société, qui devraient être dûment pris en considération dans le programme de développement pour l'après-2015.

63. **M<sup>me</sup> Barghouti** (Observatrice de l'État de Palestine) dit que, même si de nombreux résultats importants ont été obtenus dans le domaine de la promotion et de l'autonomisation des femmes, un grand nombre de problèmes et obstacles continuent d'entraver la pleine mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing ainsi que de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité.

64. Le sort des femmes palestiniennes, qui n'ont que trop longtemps souffert des conditions intenablement créées par l'occupation militaire israélienne et par les politiques et les pratiques oppressives adoptées par Israël à l'encontre du peuple palestinien, a été gravement affecté par la détérioration de la situation dans les territoires occupés de l'État de Palestine, y compris Jérusalem-Est. La construction illicite de colonies de peuplement israéliennes, les démolitions de maisons, les graves restrictions à la liberté de circulation des personnes et des biens, les punitions collectives et les violations flagrantes des droits de l'homme du peuple palestinien, y compris son droit à la vie, continuent d'avoir des conséquences dévastatrices non seulement sur l'autonomisation et l'amélioration de la condition des femmes palestiniennes et de leur famille, mais sur leur bien-être général et sur leur survie.

65. Durant la récente agression criminelle de 50 jours qu'Israël a perpétrée contre la population civile palestinienne de la bande de Gaza occupée, les forces d'occupation israéliennes ont tué au moins 2 150 Palestiniens et en ont blessé 11 000 autres. La Puissance occupante a causé des destructions massives partout dans Gaza, annihilant des quartiers entiers et laissant ainsi plus de 100 000 Palestiniens sans abri. Des milliers de structures, dont des écoles de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, ont été endommagées ou détruites par les bombardements israéliens, et au moins 65 000 Palestiniens dont les maisons ont été détruites continuent de vivre dans ces établissements scolaires.

66. La communauté internationale devrait obliger Israël à lever le blocus illégal et inhumain qu'il a imposé à Gaza, à ouvrir tous les points de franchissement de la frontière et à lever immédiatement toutes les restrictions à la circulation des personnes et à l'acheminement des marchandises à destination et en provenance de Gaza. Il ne faudrait pas qu'Israël se voit accorder l'immunité pour ses crimes, qui constituent de graves violations de la quatrième Convention de Genève et des violations flagrantes des instruments relatifs aux droits de l'homme, notamment les pactes internationaux, la Convention relative aux droits de l'enfant, la Convention relative aux droits des personnes handicapées, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, que l'État de Palestine a signés et qu'il s'est pleinement engagé à appliquer et à faire respecter.

67. Bien qu'elles soient victimes depuis longtemps de l'oppression, des pratiques discriminatoires et de la violence de la Puissance occupante, les femmes palestiniennes ont montré qu'elles étaient capables de tenir bon et de lutter avec ténacité pour la libération de leur pays et pour leur émancipation sociale. M<sup>me</sup> Bargouthi demande à la communauté internationale de remédier à leurs épreuves, conformément au droit international, notamment le droit humanitaire et le droit des droits de l'homme, d'obliger Israël à mettre fin à son occupation militaire qui dure depuis 47 ans et à répondre des violations et des crimes qu'il a commis contre la population palestinienne, notamment les femmes et leur famille, et à leur assurer une protection internationale jusqu'à ce que l'occupation cesse et que l'État de Palestine, ayant Jérusalem-Est pour capitale, accède à l'indépendance.

68. M<sup>me</sup> Al-Busaidi (Oman) dit qu'au cours des quarante dernières années, les femmes omanaises ont accompli d'importants progrès, exerçant désormais des activités professionnelles dans les secteurs public et privé et occupant de très nombreux postes, au côté des hommes. Elles jouissent aussi du droit de vote ainsi que du droit de se porter candidates à des postes de la fonction publique. Oman est partie à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et prend de nombreuses mesures en vue d'encourager les femmes à participer à la vie publique. En vertu de la Loi fondamentale omanaise, la femme est l'égale de l'homme devant la loi, et les

membres des deux sexes ont les mêmes droits et responsabilités. Une loi sur le travail protège les femmes contre les licenciements pour cause de maladie ou de grossesse. La législation omanaise autorise les femmes fonctionnaires à prendre, tout au long de leur carrière, jusqu'à cinq congés de maternité payés d'une durée de 50 jours chacun et jusqu'à un an de congés sans solde. Au cours des 10 dernières années, l'élévation du niveau d'études des femmes s'est accompagnée d'une hausse de l'âge du mariage et d'une diminution du nombre des grossesses. Le 17 octobre, Journée nationale des femmes omanaises, plusieurs activités sont organisées en hommage aux femmes du pays ayant joué un rôle pionnier dans le domaine du développement.

69. Le Gouvernement omanais ayant étudié avec soin les instruments internationaux relatifs aux femmes ainsi que les évolutions les plus récentes intervenues dans ce domaine à l'échelle internationale, les tout derniers travaux et rapports sur la situation des femmes en Oman sont, dans une très large mesure, encourageants. Convaincu que la protection de la société passe par celle des femmes, Oman ne ménagera aucun effort pour s'assurer que ses politiques protègent les droits des Omanaises.

70. M. Al-Khayarin (Qatar) dit que les efforts déployés par le Qatar en vue de promouvoir les droits des femmes et de donner à celles-ci les moyens d'exercer tous les droits politiques, sociaux et économiques que leur reconnaît la Constitution ont conduit à des transformations économiques et sociales. Le Gouvernement qatari applique à ses citoyens les principes d'égalité et de non-discrimination et veille à ce que les femmes aient accès à un travail décent, jouissent de l'égalité des chances et puissent accéder à des postes de haut niveau. Le Qatar a adhéré à plusieurs instruments internationaux et régionaux relatifs aux droits fondamentaux des femmes, dont la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. La « Vision nationale du Qatar pour 2030 », qui prévoit la transformation du Qatar en un pays avancé, capable de parvenir à un développement durable, affirme l'importance du rôle joué par les femmes dans la société et en particulier dans la prise de décisions.

71. Le Gouvernement a adopté une politique de lutte contre les violences à l'égard des femmes et contre la traite des êtres humains, qui vient s'ajouter aux efforts visant, par la voie de campagnes dans les médias, à

mieux faire connaître ces pratiques illicites, à encourager l'étude de leur ampleur et de leurs causes profondes et à assurer une protection aux personnes qui en sont les victimes. Le Qatar s'est aussi efforcé de donner une éducation de qualité à ses citoyens et a institué une politique d'égalité des chances afin de créer des conditions propices à l'autonomisation des femmes et à leur participation sur le marché du travail. Les questions relatives aux femmes, en particulier celles qui ont trait à la garantie d'un travail décent et au renforcement de la protection sociale, ont été intégrées à l'ensemble des stratégies et des plans gouvernementaux. Son Altesse, la cheikha Mozah bint Nasser, a défendu, à l'échelle tant nationale que régionale et internationale, les causes humanitaires en général et la cause de l'autonomisation des femmes en particulier.

72. Convaincu que la famille est le fondement naturel de la société, le Qatar est pleinement résolu à mettre en œuvre la Déclaration et le Programme d'action de Beijing, conformément à la charia islamique et aux valeurs sociales du Qatar. M. Al-Khayarin conclut en notant avec une vive préoccupation les abus que la Puissance occupante israélienne fait subir aux femmes de Palestine et d'autres territoires arabes occupés, qu'elle empêche d'exercer leurs droits fondamentaux à l'éducation, à la santé, à la sécurité et la liberté de circulation.

73. **M. Xing Jisheng** (Chine) dit que la communauté internationale doit renforcer son engagement politique, mobiliser des ressources et prendre des mesures efficaces pour assurer la promotion de la femme dans le monde et, notamment inscrire la question en tant que telle dans le programme de développement pour l'après-2015, en accordant une attention particulière au développement économique des femmes et à la réduction de la pauvreté. Les besoins propres aux femmes doivent être dûment pris en compte lors de la formulation d'objectifs liés à l'emploi, à la santé et à l'éducation, compte tenu de la situation spécifique et du stade de développement de chaque pays. L'élaboration du programme de développement pour l'après-2015 ne signifie pas pour autant que les États Membres ne doivent pas relâcher leurs efforts pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement, comme la réduction du taux de mortalité maternelle. La coopération internationale doit être renforcée et une aide financière et technique plus importante doit être fournie aux pays en

développement. La Chine espère que les activités organisées par ONU-Femmes pour célébrer Beijing +20 concrétiseront le consensus politique et montreront la voie à suivre.

74. Les droits et les intérêts des femmes doivent être protégés en cas de crise comme en situation de conflit armé, de catastrophe naturelle et de migration. Si les gouvernements sont responsables au premier chef de la protection des droits et des intérêts des femmes dans de telles situations, la communauté internationale doit, quant à elle, fournir une aide constructive, en mettant tout particulièrement l'accent sur le renforcement des capacités, tout en respectant pleinement la souveraineté des pays concernés.

75. Le Gouvernement chinois a fait de la promotion de l'égalité des sexes un élément de base du développement social. Il a progressivement amélioré le cadre juridique pour assurer la protection des droits et des intérêts des femmes et a intégré la promotion de la femme dans son plan de développement économique et social. Au cours de l'année écoulée, la Chine a adopté des dispositions portant sur le congé de maternité et la prévention du harcèlement sexuel afin de renforcer la protection des femmes au travail; adopté des lois contre la violence conjugale; accordé plus de 100 milliards de yuan sous forme de microfinancement à des femmes des zones urbaines et rurales, ce qui a permis à des dizaines de millions d'entre elles de trouver un emploi ou de créer leur propre entreprise et mis en place un programme pilote de dépistage gratuit du cancer auquel ont pris part plus de 13 millions de femmes rurales.

76. Le Gouvernement chinois continuera à tenir compte de l'égalité des sexes dans la formulation et l'application des lois et des politiques, à mettre en place un environnement social et culturel favorable à la promotion de la femme, à accroître la participation des femmes dans les domaines politiques et économiques, à renforcer la protection des droits et des intérêts des femmes, et à intensifier ses activités de coopération internationale dans le domaine de la promotion de la femme partout dans le monde.

77. **M. Iiyas** (Kazakhstan) dit qu'en sa qualité de membre du Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable, sa délégation a activement plaidé en faveur de l'élaboration d'un objectif à part entière consacré à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes et des filles dans le

programme de développement pour l'après-2015. Le Kazakhstan a élaboré des politiques en la matière par l'intermédiaire de la Commission nationale chargée des questions féminines et de la politique familiale et démographique, sous les auspices du Président. En tant que pays hôte du Bureau multinational d'ONU-Femmes pour l'Asie centrale, il participe à l'examen des activités sous-régionales, qui sera pris en compte dans le processus d'examen régional. Un certain nombre de lois ont été rédigées au sujet de la protection des enfants, de la santé procréative, de la prévention et du traitement des maladies et du rétablissement à la suite de problèmes médicaux graves. Le Gouvernement kazakh s'emploie à lutter contre la traite d'êtres humains, à assurer la participation égale des femmes à la vie active et à protéger celles-ci contre la violence conjugale et d'autres formes de violence.

78. Le Plan national d'action pour l'amélioration de la condition de la femme et la Stratégie relative à l'égalité des sexes pour 2006-2016 sont strictement mis en œuvre en vue d'améliorer la condition économique des femmes, de développer leur esprit d'entreprise et de renforcer la place de la famille dans la société. La stratégie de développement « Kazakhstan-2050 » récemment adoptée montre combien il importe de promouvoir la santé maternelle, de faire progresser l'émancipation économique des femmes, de leur accorder davantage de droits sociaux et de leur permettre d'acquérir de nouvelles compétences. À l'heure actuelle, 29 femmes siègent au Parlement kazakh; les femmes occupent également des postes de responsabilité au sein du Gouvernement et elles occupent globalement, tous domaines confondus, près de 20 % des postes de décision dans le domaine politique.

79. Son gouvernement est attaché à la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et consolide les progrès réalisés dans la réduction du taux de mortalité maternelle, pour atteindre celui des pays développés. Il s'efforce de fournir un accès universel à des services de santé sexuelle et procréative de qualité, en particulier aux adolescents et aux jeunes. Les systèmes éducatifs scolaires et non scolaires dispensent une éducation sexuelle complète. Le Gouvernement a mis au point des stratégies visant à tenir compte de l'évolution démographique dans toutes les activités de planification du développement aux niveaux national et

infranational, en vue d'améliorer la conception et la construction de villes durables et de renforcer les liens entre les zones urbaines et rurales.

80. Au lendemain de la crise financière, qui a eu des effets particulièrement importants sur les femmes, le principal modèle de développement a dû être revu pour promouvoir une plus grande justice, sécurité et durabilité et éliminer la discrimination et la marginalisation. Le programme de développement pour l'après-2015 doit veiller à ce que les politiques macroéconomiques et le système financier international soient conçus de manière à permettre la promotion de la femme dans tous les domaines, et sa participation directe, notamment dans les zones de conflit et dans les processus de consolidation de la paix. En tant qu'ancien membre du Conseil d'administration d'ONU-Femmes, le Kazakhstan a toujours honoré ses engagements financiers volontaires à long terme, et il continuera de le faire.

81. **M<sup>me</sup> Dantuono** (Observateur du Saint-Siège) dit que l'amélioration de la situation des femmes, et en particulier la baisse de la mortalité maternelle et infantile, montre que la mobilisation de ressources suffisantes permet de sauver de nombreuses vies. Des efforts supplémentaires doivent être faits pour éliminer des problèmes ou des pratiques tels que les fistules obstétricales et les mutilations génitales féminines, auxquels se heurtent les femmes du fait du manque d'éducation et d'un accès limité aux soins de santé. Sa délégation est particulièrement préoccupée par la violence, notamment la violence conjugale, dont sont victimes les femmes dans les situations de conflit dans de nombreux pays et régions du monde, et dernièrement au Moyen-Orient. La communauté internationale doit prendre toutes les mesures possibles pour faire en sorte que toutes les victimes de violence aient accès à l'aide humanitaire et, en particulier, pour protéger les femmes et les enfants contre les sévices et la traite des êtres humains.

82. La pauvreté est souvent à l'origine de disparités inacceptables entre les hommes et les femmes en ce qui concerne l'accès aux services de base et à l'éducation, ou un facteur d'aggravation de ces disparités. Il reste encore beaucoup à faire pour remédier aux inégalités entre les sexes. Il convient de lutter d'urgence contre la pauvreté, la faim et le manque d'accès à l'eau potable, aux soins de santé de base, à l'éducation et à l'emploi. Il est essentiel de libérer les femmes et les filles des

entraves engendrées par la pauvreté pour garantir l'égalité des sexes.

83. La promotion de la femme ne doit pas être mesurée uniquement sur la base du critère de l'égalité des sexes. Il faut également tenir compte des efforts faits pour améliorer les conditions des mères. Les efforts déployés en faveur de la promotion de la femme ne doivent pas se faire aux dépens d'autres droits fondamentaux. Les femmes migrantes et les employées de maison, ainsi que les femmes vivant en milieu rural ou dans des taudis, ont fortement contribué au succès des activités économiques à petite échelle et de la microfinance. Assurer aux femmes l'égalité d'accès aux ressources, au capital et à la technologie est un moyen concret de garantir leur promotion. Il ne faut ménager aucun effort pour faire mieux reconnaître le rôle des femmes dans tous les aspects de la vie. La précieuse contribution apportée par les femmes pendant des siècles doit être reconnue, et le Saint-Siège appuie tous les efforts et toutes les initiatives qui protègent la dignité inhérente de la femme, améliorent leurs conditions de vie et promeuvent la reconnaissance et le plein épanouissement de leurs compétences et leurs talents.

84. **M<sup>me</sup> Ellis** (Nouvelle-Zélande) dit que la promotion de la femme exige efforts, détermination et volonté politique. L'égalité des sexes a des retombées économiques et sociales qui bénéficient à l'ensemble de la société et les pays où elle est garantie jouissent d'un bien-être économique supérieur et d'une croissance plus soutenue.

85. La diversité des femmes de Nouvelle-Zélande, où se croisent des femmes autochtones, des femmes du Pacifique, des femmes asiatiques, des femmes handicapées et des femmes migrantes, exige la mise au point d'approches ciblées pour garantir l'égalité des chances. Au cours des dernières années, son gouvernement a lancé une initiative fondée sur les valeurs maories visant à fournir des soins de santé et des services sociaux aux familles dans le besoin. Soutenir les familles dans un contexte local plutôt que dans un contexte institutionnel permet de régler plus facilement les principaux problèmes auxquels se heurtent les femmes néo-zélandaises autochtones, y compris la violence conjugale. Dans la région des îles du Pacifique, son gouvernement appuie un certain nombre de projets visant à aider les communautés à renforcer le pouvoir d'action des femmes, notamment le Programme de prévention de la violence conjugale

du Pacifique, un partenariat novateur entre les chefs de police des îles du Pacifique et la police néo-zélandaise, et le Partenariat parlementaire du Pacifique, qui vise à accroître le nombre de femmes parlementaires dans la région.

86. La Nouvelle-Zélande est un fervent défenseur de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité et élabore actuellement des politiques de recrutement et de formation à l'échelon national et régional qui permettront d'accroître le nombre et le niveau hiérarchique de femmes susceptibles d'être nommées à des postes de décision dans l'armée et la police ainsi que dans les missions de maintien de la paix à l'étranger. Au cours du mois écoulé, la Nouvelle-Zélande est devenue le premier État Membre à ratifier le Traité sur le commerce des armes. Elle a mis au point une loi type pour aider les petits États du Pacifique et d'autres régions à adapter leurs lois et règlements pour faciliter la mise en œuvre du Traité.

87. Son gouvernement estime que la question de l'égalité des sexes doit être un thème transversal présent dans tous les objectifs de développement durable et qu'elle doit constituer un objectif à part entière dans le programme de développement pour l'après-2015. À cet égard, il se félicite des progrès accomplis pour obtenir de meilleurs ensembles de données. La Nouvelle-Zélande, à l'instar d'autres pays, a encore beaucoup à faire, mais les aspirations ambitieuses de la Déclaration et du Programme d'Action de Beijing sont réalisables. Son gouvernement se félicite des activités commémoratives prévues par ONU-Femmes dans le cadre de Beijing +20, qui seront l'occasion de renouveler la volonté politique et mobiliser le public.

88. **M. Lasso Mendoza** (Équateur) dit que pendant longtemps, le modèle traditionnel de développement a creusé les inégalités, au lieu de les réduire. C'est pourquoi son gouvernement a conçu un nouveau modèle de développement axé sur l'individu, qui cherche non seulement à satisfaire les besoins fondamentaux, mais également à garantir aux citoyens le droit de vivre dans la dignité, dans la paix et en harmonie avec la nature. Cet objectif implique la mise en place d'une relation harmonieuse entre les peuples et les individus, qui ne saurait être instaurée sans l'égalité des sexes et l'éradication de la violence et de la domination. L'Équateur a mis au point diverses politiques visant à promouvoir l'égalité des sexes, thème présent dans toutes ses réformes démocratiques.



Il met en œuvre un plan national pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, mène des campagnes d'information et réalise une enquête nationale sur les relations familiales et la violence sexiste.

89. Pour éliminer la pauvreté, l'Équateur renforce sa politique de redistribution économique en fournissant, prioritairement aux femmes, des crédits et des subventions en espèces, favorisant leur indépendance économique. Il a entre autres fixé la rémunération des travaux domestiques rémunérés, élargit la couverture sociale, notamment au personnel domestique, et organisé une campagne en faveur du partage des tâches ménagères.

90. Une stratégie nationale de planification familiale et de prévention de la grossesse chez les adolescentes est actuellement mise en œuvre pour garantir l'exercice des droits sexuels et procréatifs. Son gouvernement cherche à modifier les schémas culturels et à éliminer les tabous en fournissant des services de conseil et d'orientation. La stratégie encourage le partage des responsabilités entre hommes et femmes et prévoit notamment l'accès à une éducation sexuelle complète ainsi qu'aux méthodes de contraception, y compris la contraception d'urgence. La Direction nationale de la santé facilite la fourniture de soins de santé aux femmes autochtones dans le respect de leurs pratiques culturelles.

91. L'Équateur s'efforce de garantir à tous sans discrimination une éducation de qualité afin de tirer le meilleur parti du potentiel des femmes et des filles. Au cours des sept dernières années, la participation des femmes à la vie politique et au système de justice a augmenté. L'Équateur a incontestablement accompli des progrès considérables, qu'il n'aurait pas été possible de réaliser sans la contribution de sa population très diverse des femmes.

*La séance est levée à 13 heures.*